



Groupe de travail carte scolaire du lundi 25
février

LE DASEN INTERDIT L'ACCES DE L'INSPECTION ACADEMIQUE AU REPRESENTANT **FO**...

... sous les yeux des représentants de la FSU et de l'UNSA qui ne pipent mot et
siègent sans « mot dire » !

L'activité de **FO** dérange l'inspecteur d'académie mais aussi d'autres organisations syndicales. Notamment lorsqu'il s'agit de carte scolaire.

Depuis plusieurs années, **FO** ne se contente pas de discuter dans les réunions institutionnelles pour soutenir les écoles en difficulté. **FO** intervient sur le terrain auprès des collègues, mais aussi des élus et des parents pour organiser la résistance face aux mesures bien souvent déjà décidées en amont par l'administration.

L'année dernière en fut un bon exemple : les écoles de Fromentières, La Selle Craonnaise, Saint-Brice, Bouère, La Rouaudière, Congrier, Entrammes, école Alain de Laval, Ballots...etc notamment, soutenues par le SNUDI- **FO** 53, se sont organisées, parfois avec succès, pour contester une fermeture ou un refus d'ouverture. (archives 2018 : <http://snudifo-53.fr/carte-scolaire-2018/>)

C'est notre conception du syndicalisme.

Que cette conception ne soit pas partagée par le DASEN, on peut le comprendre.

Que d'autres organisations syndicales refusent bien souvent de répondre à nos propositions de mobilisations intersyndicales avec les collègues, comme c'est le cas chaque année, qu'elles pensent que les choses ne se règlent que dans les réunions institutionnelles, c'est leur problème.

Mais que le DASEN **EXCLUE** le représentant **FO** du Groupe de Travail carte scolaire, comme il le fait ce 25 février, cela dépasse non seulement l'entendement, mais également le cadre juridique.

Un Groupe de Travail (GT) est composé **A L'IMAGE** du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD). **FO** tient sa représentativité des élections professionnelles de décembre dernier. Ses représentants siègent donc **DE DROIT** au CTSD, mais doivent également être représentés au GT qui en émane.

Que s'est-il passé ce lundi 25 février ?

Après que le DASEN nous eut confirmé par écrit fin novembre qu'il n'inviterait pas **FO** au GT carte scolaire, nous étions reçus par le Préfet le 1^{er} février. Sans nous donner explicitement raison, celui-ci ne nous a pas donné tort (!) et est intervenu le jour même auprès du DASEN vraisemblablement pour que celui-ci adoucisse sa position.

A nouveau reçus par le DASEN le 4 février, à sa demande, il nous a été confirmé que nous n'étions pas exclus, mais simplement « pas invités ». Nuance !

Nous avons ensuite contacté la Défenseure des droits, à la préfecture, qui nous a confirmé que la décision du DASEN, s'il la maintenait, « *constitue une discrimination [...] constitutive d'une faute pénale.* »

Nous avons donc considéré que le Droit et la raison allaient l'emporter et notre représentant s'est donc présenté à 13h50 à l'inspection académique pour se rendre à la réunion du GT. A peine avait-il passé le tourniquet du hall d'accueil pour s'engouffrer dans les escaliers qui mènent au deuxième étage, qu'il était rattrapé par un employé qui avait pour mission de lui en interdire l'accès. Le secrétaire général, Michel Mauger, appelé à la rescousse pour apporter des explications à notre camarade, descendait alors pour lui signifier l'interdiction qui lui était faite. Alors qu'il s'entretenait avec M.Mauger, les représentants du SNUipp et de l'UNSA arrivaient à leur tour et montaient sagement à la réunion comme si de rien n'était.

*Pour être complètement clairs, nous avons contacté par écrit les autres syndicats pendant les congés, leur confirmant notre exclusion du GT et leur présentant notre intention de nous présenter à cette réunion. Nous leur avons également demandé leur position. Le représentant SNUipp nous a répondu qu'il ne serait pas solidaire et que « FO avait choisi de faire cavalier seul lors de la dernière carte scolaire » (nous avons toujours sollicité les autres OS pour la carte scolaire) ; ce fût en substance la même réponse envoyée par l'UNSA. C'est donc **en toute connaissance de cause** que les représentants de la FSU (SNUipp) et de l'UNSA ont accepté de siéger au GT **malgré l'exclusion d'une des organisations syndicales.***

Elles s'en expliqueront, si elles le jugent utile, auprès de leurs mandants et de l'ensemble des enseignants.

Et maintenant ?

L'ostracisme dont **FO** fait l'objet de la part de l'administration révèle en fait que c'est bien notre conception de l'action syndicale qui la gêne. Nous n'en changerons donc pas. Que cela plaise, ou déplaise, aux uns comme aux autres.

Nous avons eu malgré tout communication écrite des éléments de carte scolaire. Nous avons donc travaillé sur la base des documents reçus et nous avons depuis plusieurs mois pris contact avec les collègues en nous déplaçant ou en recevant les prévisions des écoles. Nous saurons donc, lors du CTSD qui se tiendra le 4 mars et dont le DASEN ne peut nous exclure, faire valoir la défense et le droit des collègues.

Continuez donc à nous adresser tous les éléments qui peuvent nous aider à défendre votre dossier. Préparons la défense de nos écoles publiques, sollicitons les parents et les élus en ce sens.

D'ores et déjà et afin de permettre aux collègues qui souhaitent se mobiliser, FO a déposé un préavis de grève auprès du Recteur qui couvre la période du 25 février au 15 mars, et a déclaré un rassemblement le 4 mars 2019 devant la DSDEN à 9h00, pendant le CTSD et le 12 mars 2019 à 17h devant la préfecture pendant le CDEN.

Quant à l'attitude du DASEN, nous allons en référer au plus haut niveau et saurons lui donner les suites qu'elle mérite, y compris par la voie judiciaire.

C'EST PARCE QUE FO DEFEND SUR LE TERRAIN LES COLLEGUES ET LES ECOLES que de plus en plus d'enseignants lui font confiance.

CE N'EST NI LE DASEN NI QUELQUE AUTRE ORGANISATION SYNDICALE que ce soit qui peut décider de qui est représentatif et de qui ne l'est pas, ce sont les enseignants par leur vote.

CE N'EST NI LE DASEN NI QUELQUE AUTRE ORGANISATION SYNDICALE que ce soit qui peut décider de qui est autorisé à siéger dans les instances, et de qui ne l'est pas, ce sont les enseignants par leur vote.

Nous saurons le rappeler.

Laval, le 25 février 2019

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 0243534226 – @ : f nec.fp.53@laposte.net